

## Extrait du Registre des délibérations du Bureau

**Séance du 20 septembre 2022**

Publié le : 28/09/2022

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni salle Robert SCHWINT - La City – 4 rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12.

La séance est ouverte à 20h07 et levée à 20h19.

**Etaient présents** : Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Anne BENEDETTO, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY, M. Marcel FELT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Gilbert GAVIGNET, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Michel JASSEY, M. Frank LAIDIE, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Pascal ROUTHIER, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Anne VIGNOT, M. Benoit VUILLEMIN.

**Etaient absents** : M. René BLAISON, Mme Marie ETEVENARD, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Marie ZEHAFF.

**Secrétaire de séance** : M. François BOUSSO.

**Procurations de vote** : M. René BLAISON à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, Mme Marie ETEVENARD à M. François BOUSSO, M. Olivier GRIMAITRE à Christophe LIME, Mme Marie ZEHAFF à M. Nicolas BODIN.

## Sport de Haut Niveau disciplines individuelles – Attribution de subventions

**Rapporteur : M. Michel JASSEY, Vice-Président**

| Inscription budgétaire                                |                                                                         |
|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| BP 2022 et PPIF 2022-2026<br>« Sport de Haut Niveau » | Montant du budget 2022 : 275 000 €<br>Montant de l'opération : 53 000 € |

### Résumé :

Ce rapport porte sur l'attribution de subventions dans le cadre du dispositif de soutien au haut niveau individuel.

### **1- Le contexte**

Depuis 2015, Grand Besançon Métropole soutient le sport de haut niveau.

Ce soutien s'est d'abord porté sur les disciplines collectives les plus pratiquées en France : football, basket, handball, rugby.

En 2017, la Collectivité a fait le choix de recentrer son soutien au haut niveau à la catégorie de clubs dits professionnels/élite ; concentrant ainsi son aide sur les deux clubs de handball, le GBDH et l'ESBF.

En 2018, GBM a complété ce dispositif et intégré un soutien aux clubs de sport haut niveau sport individuel dont des athlètes se préparaient aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo.

En 2021, Grand Besançon Métropole a fait évoluer ce dispositif de soutien au sport de haut niveau dans les disciplines individuelles.

Dans le prolongement de sa politique de promotion des disciplines outdoor à travers l'organisation du festival Grandes Heures Nature et la labellisation des manifestations outdoor du territoire, GBM a ainsi mis en place un **fonds de soutien à la performance dans les disciplines individuelles outdoor** : cyclisme, Trail, course d'orientation, sports nautiques, Triathlon.

Ce fonds vise à soutenir les clubs de l'agglomération disposant d'une structure technique destinée à accompagner leurs athlètes vers le haut niveau.

### **2- Attribution de subventions pour la saison 2022/2023**

Au regard des critères d'éligibilité et du barème de soutien définis par délibération du 16 décembre 2021, il est proposé l'attribution des subventions suivantes pour la saison 2022/2023 :

- 17 500 € pour le Besançon BMX
- 15 000 € pour l'Amicale cycliste bisontine
- 10 500 € pour le SNB Canoé Kayak
- 5 250 € pour le Besançon Triathlon
- 2 250 € pour Entre-Temps Escalade
- 2 500 € pour Balise 25

|                                                  | 21/22                                                                                                    |            | 22/23                                                                                                    |            |
|--------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
|                                                  | sportifs inscrits<br>sur liste haut<br>niveau du<br>ministère des<br>sports / Niveau<br>évolution équipe | Subvention | sportifs inscrits<br>sur liste haut<br>niveau du<br>ministère des<br>sports / Niveau<br>évolution équipe | Subvention |
| <b>Besançon<br/>BMX</b>                          | 4 / DN2                                                                                                  | 9 750 €    | 8 / DN1                                                                                                  | 17 500 €   |
| <b>Amicale<br/>Cycliste<br/>Bisontine</b>        | 4 / DN1                                                                                                  | 10 000 €   | 9 / DN1                                                                                                  | 15 000 €   |
| <b>SNB CK</b>                                    | 5                                                                                                        | 10 500 €   | 5                                                                                                        | 10 500 €   |
| <b>Besançon<br/>Triathlon</b>                    | 0 / DN2                                                                                                  | 5 250 €    | 0 / DN2                                                                                                  | 5 250 €    |
| <b>Entre-Temps</b>                               | 1                                                                                                        | 4 250 €    | 1                                                                                                        | 2 250 €    |
| <b>Balise 25</b>                                 | 2                                                                                                        | 2 500 €    | 2                                                                                                        | 2 500 €    |
| <b>Grand<br/>Besançon<br/>Trail<br/>Académie</b> | 2                                                                                                        | 5 000 €    | 0                                                                                                        | 0 €        |

Chaque club dispose d'un ou plusieurs entraîneurs dédiés à la structure haut-niveau.

**Besançon BMX** évoluera cette saison en championnat DN1. A noter le récent titre de champion du monde U23 de Léo Garoyan qui vient couronner de succès la politique haut-niveau menée par le club ces dernières années. Fort d'une piste réhabilitée, le Besançon BMX organisera en 2023 les championnats d'Europe de la discipline, l'occasion à n'en pas douter de voir briller les meilleurs pilotes bisontins.

**L'Amicale Cycliste** bien installée en DN1 continue à former des champions reconnus au plus haut niveau international ; en attestent les excellents résultats de Romain Grégoire obtenus cette saison au sein de la FDJ Conti ou encore la récente 8e place d'Evita Muzic sur le Tour de France féminin. On notera également le record de l'heure français battu début juillet par Louis Pijourlet coureur de l'Amicale.

Concernant le **Besançon Triathlon**, sa subvention dans le cadre de ce fonds devrait être de 3 250 € au regard des critères.

Il est proposé de la compléter de 2 000 € supplémentaires pour compenser la facture du même montant que la Collectivité adresse au club dans le cadre d'une convention accordant un accès privilégié aux athlètes du Besançon Triathlon à la base de loisirs d'Osselle pour leur entraînement.

A noter que le **SNB Canoé Kayak** possède dans ses rangs avec Clément Jacquet et Axelle Renard, 2 athlètes au fort potentiel olympique pour Paris 2024.

Quant à **Grand Besançon Trail Académie**, l'association ne portant plus le team élite Brooks Trail Project, elle n'est donc plus soutenue au titre de ce fonds haut niveau.



A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur les subventions suivantes au titre du fonds sport de haut niveau disciplines individuelles outdoor pour la saison 2022/2023 soit :

- 17 500 € au Besançon BMX,
- 15 000 € à l'Amicale Cycliste Bisontine,
- 10 500 € au SNB Canoé Kayak,
- 5 250 € au Besançon Triathlon,
- 2 250 € à Entre-Temps Escalade,
- 2 500 € à Balise 25.

Le secrétaire de séance,

François BOUSSO  
Conseiller Communautaire Délégué

  
Rapport adopté à l'unanimité.

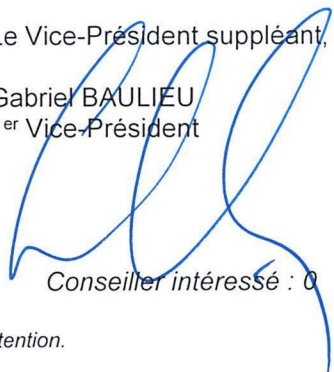
Pour : 33

Contre : 0

Abstention\* : 0

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

  
Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président

Conseiller intéressé : 0

*\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.*